

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL2023

Le treize avril deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Date de convocation : 06/04/2023

Secrétaire de séance : Jean-Charles SORBIER

NOM	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR
PALIN Karine	X		
GOFFRE Jean-Claude	X		
MAURIN Annette	X		
CROUAIL Jean-Pierre	X		
RAMPNOUX Chantal	X		
SORBIER Jean-Charles	X		
MILLET Maryse	X		
POUILLET Patrice	X		
CHAUMEIL Arnaud		X	Nicolas JAROUSSEAU
OLLIVOT Christelle	X		
FONSECA Rose-Marie	X		
JAROUSSEAU Nicolas	X		
CHEVALIER Nadia	X		
DHERS Frédéric		X	Nadia CHEVALEIR
LECCA Audrey		X	Chantal RAMPNOUX
CLAUZEL Alexia		X	
DI NATALE Bruno	X		
BRUNET Sandrine	X		

Quorum	OUI
PV 13/03/2023	Approuvé à l'unanimité

N° DEL-13042023-1 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET D'ENTRETIEN DU PORT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE ET LA COMMUNE DE SOUSSANS

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

La Communauté de Communes Médoc Estuaire a réalisé des travaux et financé les installations suivantes sur le site du port :

- 4 tables
- 4 bancs
- 2 corbeilles
- 1 barrière coulissante
- 1 barrière pivotante
- 1 table d'orientation
- 1 jeu à ressort
- 2 panneaux
- 1 panneau
- 1 support acier

Les travaux ont consisté en l'aménagement de la place, d'un parking, de la pose de 40 panneaux de clôture, d'un candélabre solaire, d'un luminaire LED et d'une œuvre d'art (phare).

La Communauté de Communes propose à la Mairie de SOUSSANS d'assurer l'entretien et la conservation en bon état de l'ensemble des équipements, et ce dès réception définitive et sans réserve des travaux exécutés sous la maîtrise d'œuvre de l'EPCI, ainsi que ceux réalisés de sa propre initiative.

La commune de SOUSSANS devra également assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité du site.

L'intervention ayant eu lieu sur le domaine public, une convention d'occupation temporaire relative aux installations susvisées et prévoyant les modalités d'action de la commune apparaît opportune.

Le projet de convention a été voté par le Conseil Communautaire du 30 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité les termes de la convention d'occupation temporaire et d'entretien du site du port entre la Communauté de Communes Médoc Estuaire et la commune de SOUSSANS

- autorise Karine PALIN, Maire à signer ladite convention

N° DEL-13042023-2 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire

Les élus ont travaillé en commission des finances sur la détermination des taux des taxes qui doivent être fixés chaque année dans le cadre du vote du budget de l'exercice, les bases d'imposition étant revalorisées pour 2023 à hauteur de 7.10 %, après une revalorisation de 3.40% en 2022.

Trois scénarii ont été évoqués :

	Taux 2023 (%)			Produit assuré 2023 (€)
	TH	FB	FNB	
Gel des taux 2022	16.91	33.38	38.04	620 207
Augmentation des taux + 0.50%	17.00	33.55	38.23	623 358
Augmentation des taux + 1.00%	17.08	33.72	38.42	626 466

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'année 2023, le maintien des taux des taxes locales votés pour 2022, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16.91%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33.38%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 38.04%

Le produit assuré par l'application de ces taux s'élève à :

- Taxe d'habitation : 22 835 €
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 478 002 €
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 119 370 €

Le coefficient correcteur mis en place par le Gouvernement en compensation de la perte de ressources en lien avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales génère un produit supplémentaire de 66 559 €.

N° DEL-13042023-3 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire

Karine PALIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal la procédure d'attribution de subventions aux associations qui doivent en faire la demande avant le vote du budget, conformément au règlement voté par délibération n° DEL-06052021-5 en date du 6 mai 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote l'attribution des subventions pour l'exercice 2023 comme détaillé ci-dessous, étant précisé que les élus, membres du Bureau d'une association, n'ont pas pris part au vote concernant cette association :

Associations	Montant sollicité	Montant attribué	Nb votants	Résultat du vote
ACCA	Non précisé	1 120.00 €	16	Unanimité
Ronde des Saisons	Non précisé	910.00 €	17	Unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Non précisé	980.00 €	17	Unanimité
Bande A Soussans	942.61	950.00 €	13	Unanimité
Amis de l'Eglise St Romain	Non précisé	630.00 €	17	Unanimité
Entre Deux Danses	Non précisé	1 050.00 €	15	Unanimité
Médoc En Notes	1 741.16 €	1 740.00 €	16	Unanimité
Gym ALS	514.25 €	515.00 €	17	Unanimité
Doigts d'Or et Compagnie	1 300.00 €	800.00	16	Unanimité
Anciens Combattants	Non précisé	300.00 €	17	Unanimité
Association Margaux Saveurs	1 200.00 €	1 200.00 €	16	4 contre 1 abstention 11 pour
ZM BAILA (Pin'Up Margalaises)	500.00 €	500.00 €	17	Unanimité
Montant total attribué		10 695.00 €		

Deux associations n'ont pas fait de demande de subvention pour 2023.

- Le CMS HAUT-MEDOC (club de football)
- Le Collectif de Parents d'Elèves

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (1 contre et 16 pour) de provisionner au budget les sommes suivantes qui pourront être attribuées dans l'éventualité d'un besoin exceptionnel formulé par l'association pour 2023 :

- 1 000 € pour le CMS HAUT-MEDOC
- 305 € pour le Collectif de Parents d'Elèves

N° DEL-13042023-4 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TELECOMS

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication pour 2023, en application du décret du 27 décembre 2005, articles R.20-45 à R.20-54 du Code des Postes et Communications Electroniques.

Sur proposition de Karine PALIN, Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants maximaux tels que définis ci-dessous.

- Artères aériennes : 62.60 €/km
- Artères souterraines : 46.95 €/km
- Emprises au sol : 31.30 €/m2

Afin de procéder à la facturation, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter de l'ensemble des opérateurs concernés, la dernière mise à jour du métrage des artères occupant le domaine public communal.

N° DEL-13042023-5 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA MISSION LOCALE DU MEDOC

Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2023, la participation financière accordée à la Mission Locale Avenir Jeunes Médoc pour ses actions d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, soit un montant de 1 907 €.

N° DEL-13042023-6 : PROJETS D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire

Faisant suite aux réunions de la commission des finances des 20 et 31 mars 2023 lors desquelles les élus ont examiné le projet de budget proposé par Karine PALIN, Maire, pour l'exercice 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les projets d'investissements suivants :

INVESTISSEMENTS 2023		Restes à réaliser 2022	
FRAIS D'ETUDES		3 960.00	51 826.92
Bureaux d'études	CAB	0.00	6 600.00
	PLU	0.00	16 357.92
	Quartier des Tastes	0.00	28 869.00
	Enfouissement des réseaux	3 960.00	0.00
	Centre-Bourg		
TRAVAUX DE BATIMENTS		159 200.00	7 838.60
Eglise (autel)	Eglise	13 000.00	0.00
Toiture lavoir	Lavoir	0.00	7 838.60
Immeuble locatif	10-12 rte de Pauillac	100 000.00	0.00
Entrée / bureaux	Mairie	11 200.00	0.00
Menuiseries	Mairie + bibliothèque	30 000.00	0.00
Chauffage	Salle des fêtes	5 000.00	0.00

TRAVAUX VOIES ET RESEAUX		412 920.00	1 061.40
Enfouissement réseaux Tr. 1 Programme voirie + MO 2023	Centre-Bourg Rue de Caboy Rue Théophile Vidal Rue des Chais	84 000.00 180 000.00	0.00 0.00
Parc éclairage public	Ensemble commune	129 600.00	0.00
Sécurisation	Route du Pavail	0.00	1 061.40
Poteaux incendie	Rue de Caboy Rue de l'ancienne gare	15 000.00	0.00
Eclairage public solaire	Route de Meyre Rue Planque St Blaise	4 320.00	0.00
AMENAGEMENT DE TERRAINS		94 066.00	34 768.80
Installations sportives	Parc du Moulina	89 866.00	0.00
Préparation du terrain	Parc du Moulina	4 200.00	33 122.40
Portail	Cimetière	0.00	1 646.40
ACQUISITION DE TERRAINS		3 500.00	0.00
Parcelles site de la Cabaleyre		3 500.00	0.00
MATERIEL ET MOBILIER		19 425.00	4 024.80
Gyrobroyeur	Ateliers	8 280.00	0.00
Matériel numérique	Groupe scolaire	0.00	1 908.00
Mobilier urbain	Parc du Moulina	4 000.00	0.00
Adoucisseur lave-vaisselle	Restaurant scolaire	0.00	918.00
Tables / bancs	Marché nocturne	1 500.00	0.00
Remorque double essieux	Ateliers	1 645.00	0.00
Réfrigérateur	Salle des fêtes	0.00	1 198.80
Mobilier réunions + cuisine	Mairie	4 000.00	0.00
TOTAUX		693 071.00	99 520.52

N° DEL-13042023-7 : ETUDE PREALABLE POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE – REPORT DU PROJET

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire rappelle la délibération n° DEL-10122022-9 en date du 10 décembre 2022, portant décision de réalisation, en partenariat avec le Département de la Gironde, d'une consultation destinée au recrutement d'un prestataire de type bureau d'études programmmiste dans le cadre de la réflexion menée par les élus sur le devenir des locaux de l'école maternelle et du restaurant scolaire.

Les élus avaient suspendu la réalisation de cette étude notamment à sa réalisation financière dans le cadre du budget 2023, se réservant le droit de ne pas donner suite aux propositions des différents prestataires, le cas échéant.

Karine PALIN indique que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une Convention d'Aménagement d'Ecole signée avec le Département, la réalisation de l'étude en 2023 supposant un engagement des travaux dès 2024 afin d'éviter une évolution des normes conduisant à une obsolescence de l'étude.

La commune étant parallèlement engagée dans une Convention d'Aménagement de Bourg 2024-2027 avec le Département, engendrant des coûts importants de travaux en partie financés par la vente des parcelles du quartier Tastes-Bourriche et des subventions du Département,

le Conseil Municipal, sur proposition de Karine PALIN après avis des services du Département, après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité des voix (1 abstention, 16 voix pour)

le report du projet d'étude préalable relative à la restructuration des locaux de l'école maternelle et du restaurant scolaire, à une échéance compatible avec la faisabilité financière des travaux dès la réalisation de l'étude.

N° DEL-13042023-8 : VOTE DU BUDGET ANNEXE TASTES-BOURRICHE POUR L'EXERCICE 2023

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Par délibération N° DEL-10122022-1 en date du 10 décembre 2022, le Conseil Municipal a créé un budget annexe dénommé « budget annexe quartier Tastes-Bourriche » au 1^{er} janvier 2023.

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, le Conseil Municipal vote le Budget annexe « quartier Tastes-Bourriche » ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Budget	Vote
70	Vente de produits finis	960 000.00 €	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 601 150.00 €	Unanimité
	TOTAL	2 561 150.00 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Budget	Vote
011	Charges à caractère général	1 601 150.00 €	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	357 869.08 €	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	602 130.92 €	Unanimité
	TOTAL	2 561 150.00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Budget	Vote
16	Emprunts et dettes assimilées	1 012 319.08 €	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	602 130.92 €	Unanimité
	TOTAL	1 614 450.00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Budget	Vote
16	Emprunts et dettes assimilées	13 300.00 €	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 601 150.00 €	Unanimité
	TOTAL	1 614 450.00 €	

Le budget annexe « Quartier Tastes-Bourriche » s'équilibre et recettes et en dépenses à **4 175 600.00 €**.

N° DEL-13042023-9 : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Maire rappelle que le projet de budget de l'exercice 2023 a été étudié dans le détail lors des réunions de la Commission des Finances des 20 et 31 mars 2023.

Après délibération, le budget de l'exercice 2023 est voté par chapitre comme ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013	Atténuation de charges	10 000.00 €	Unanimité
70	Vente de produits et services	105 050.00 €	Unanimité
73	Impôts et taxes	814 593.00 €	Unanimité
74	Dotations, subventions, participations	274 295.00 €	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	376 279.08 €	Unanimité
76	Produits financiers	84.00 €	Unanimité
77	Produits exceptionnels	9 555.00 €	Unanimité
Total		1 589 856.08 €	
002	Excédent 2022	118 047.07 €	
Total général		1 707 903.15 €	Unanimité

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	370 740,07 €	Unanimité
012	Charges de personnel	506 650,00 €	Unanimité
014	Reversements, restitutions	53 775,00 €	Unanimité
022	Dépenses imprévues	10 550.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 656.00 €	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	85 640.00 €	Unanimité
66	Charges financières	17 550,00 €	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	Unanimité
68	Dotations aux provisions	150.00 €	Unanimité
Total		1 047 711.07 €	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	660 192.08 €	Unanimité
Total général		1 707 903.15 €	Unanimité

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Budget 2023	Restes à réaliser 2022	
001	Solde d'exécution 2022	1 799.62 €	0.00 €	Unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement	660 192.08 €	0.00€	Unanimité
024	Cessions d'immobilisations	140 000.00 €	0.00 €	Unanimité
10	Immobilisations corporelles	70 618.00 €	0.00 €	Unanimité
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	75 143.90 €		
13	Subventions d'investissement	134 595.00 €	22 577.00 €	Unanimité

16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00 €	0.00 €	Unanimité
040	Cessions d'immobilisations	2 656.00 €	0.00 €	Unanimité
Total général		1 185 004.60 €	22 577.00 €	Unanimité
		1 207 581.60 €		Unanimité

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Budget 2023	Restes à réaliser 2022	
001	Solde d'exécution 2022	0.00 €	0.00 €	Unanimité
16	Remboursement capital des emprunts	64 987.00 €	0.00 €	Unanimité
20	Immobilisations incorporelles	3 960.00 €	22 957.92 €	Unanimité
204	Subvention d'équipement versées	2 684.00 €	0.00 €	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	689 111.00 €	76 562.60 €	Unanimité
27	Autres immobilisations financières	347 319.08 €	0.00 €	Unanimité
Total général		1 108 061.08 €	99 520.52 €	Unanimité
		1 207 581.60 €		Unanimité

Le budget de l'exercice 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 915 484.75 €**. Il est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures et 30 minutes.

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-13042023-1 : Signature de la convention d'occupation temporaire et d'entretien du port entre la communauté de communes Médoc Estuaire et la commune de SOUSSANS
- N° DEL-13042023-2 : Vote des taux des taxes directes locales
- N° DEL-13042023-3 : Vote des subventions aux associations
- N° DEL-13042023-4 : Redevance d'Occupation du Domaine Public par les Télécoms
- N° DEL-13042023-5 : Participation financière à la Mission Locale du Médoc
- N° DEL-13032023-6 : Projets d'investissement
- N° DEL-13042023-7 : Etude préalable pour la restructuration du groupe scolaire – report du projet
- N° DEL-13042023-8 : Vote du budget annexe Tastes-Bourriche pour l'exercice 2023
- N° DEL-13042023-9 : Vote du budget de l'exercice 2023

Signatures

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Karine PALIN

Jean-Charles SORBIER